

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 08/2025

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



Conseil communal

Dans sa séance du 23 octobre 2025, le Conseil communal a accepté le préavis municipal suivant :

- N° 06/2025 relatif à l'arrêté d'imposition 2026, le taux d'imposition reste à 75,5 points.

Espaces extérieurs du site scolaire / Nuisances

La Municipalité a constaté un nombre grandissant d'incivilités envers les installations communales et sur le site scolaire en particulier. Notamment des déchets sauvages, du vandalisme dans les toilettes publiques, va et vient incessant de cyclomoteurs.

Nous rappelons à tous les citoyens et en particulier aux plus jeunes de bien vouloir respecter les lieux et le voisinage.

Quelques rappels de la Loi :

Les jeunes de moins de 16 ans peuvent rester dehors jusqu'à 22h00. Lorsqu'ils sont autorisés par leurs parents à rentrer seuls à une heure tardive, ils doivent rejoindre immédiatement leur lieu de domicile. Outre les sanctions pénales, les dommages à la propriété sur les domaines public et privé peuvent occasionner des frais considérables pour les familles des coupables. Les mineurs sont soumis aux mêmes règles que les adultes en ce qui concerne le comportement sur la voie publique. Le Règlement communal de police interdit notamment de :

- *Cracher et uriner ;*
- *Se livrer à des jeux dangereux ;*
- *Jeter des papiers, débris ou autres objets.*

Nous remercions tous les utilisateurs de respecter les lieux et le voisinage pour mieux vivre ensemble. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous référer au mémento à l'usage des parents, enfants et adolescents via le site internet de la Commune, sous la rubrique « actualité - tous-ménages ».

Halloween

Nous invitons les enfants à faire leur tournée de collecte de bonbons le jour « J » à savoir le **31 octobre**, aux portes décorées pour halloween.

RAPPEL Invitation à une séance d'information sur le défibrillateur
à la salle polyvalente est prévue le **Mardi 4 novembre 2025 à 19h30.**

→ Suite au verso →

Fenêtres de l'Avent

Cette année les fenêtres de l'Avent et la chantée de Noël continueront à vivre grâce à l'engagement de *Noémie Favre, Emilie Mermoud Marguerat, Aurélie Clément et Marie-Laure Maillard*.

Ensemble, elles ont décidé de reprendre l'organisation de ces rendez-vous incontournables de la vie communale, avec pour but d'offrir à toutes et tous de beaux moments de convivialité et de partage.

Rendez-vous donc prochainement pour partager ces instants festifs qui animent nos villages !

Vous pouvez d'ores et déjà réserver une date en décembre pour une fenêtre « sèche » ou « arrosée » en contactant Aurélie au 078/679 70 49.

Plus de précisions seront communiquées lors d'un prochain « tous-ménages ».

Triage des Grands-Bois

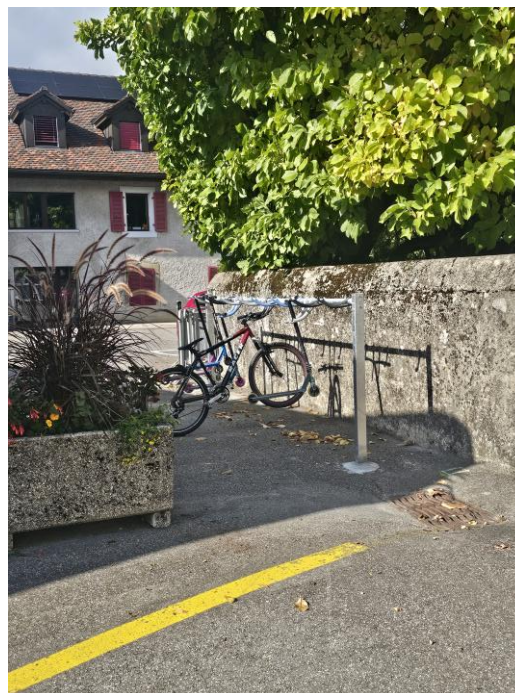
M. Jérémy Brand, garde-forestier, termine son mandat le 31 octobre et nous le remercions de sa collaboration durant ces deux années de transition.

Pour le remplacer, nous souhaitons la bienvenue à M. Mathieu Bichsel, nouveau garde-forestier, atteignable au 076/508 12 66.

Porte-vélos

Pour les utilisateurs de vélos ou trottinettes, la Municipalité a décidé d'installer un parc à vélos près de l'arrêt de bus de Goumoens-la-Ville, le long du mur à côté de la pizzeria.

Nous remercions les jeunes voyageurs de bien vouloir déposer leur engin à l'endroit prévu pour permettre de libérer les trottoirs et places de stationnements des voitures.



Travaux

La réfection de la route de l'entrée de Goumoens-la-Ville, direction Echallens, et des chemins AF débouchant sur la RC 299 vont débiter le 3 novembre prochain pour une durée d'environ 6 semaines. Des feux alternatifs seront mis en place. Merci de votre compréhension.

La Municipalité